

ENGLISH TAILORS
FOWLER & LEBOUR
73, rue Nationale
LILLE
HOMMES, DAMES
et ENFANTS
BRIQUES - LIVRES
KOUVEAUTÉS
pour la saison d'été

Journal de Roubaix

A. VANESTE
30, rue de Valenciennes
C'est le plus complet
de
BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CÉLIBATAIRES DE MARIAGE

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements
Nord-Est: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
Les autres départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES: A. ROSSET, sec. bureau du journal, Grand-
Rue, 71. — A. TOURNIER, sec. bureau du journal, rue Carnot, 5. — A. MORAUX,
chez M. Henri Lemaire, rue de la Station. — A. PAIR et A. BARRAULT, dans les
agences de publicité de Roubaix et de Valenciennes et dans les principales
bibliothèques de Paris.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ AU SÉNAT

M. le ministre de la guerre a marché, lundi,
d'insuccès en insuccès, à la séance du Sénat,
où on discutait son budget. La journée lui a
été néfaste. Il a demandé, d'abord, au chapitre
relatif à l'état-major de l'armée, le rétablissement
d'une augmentation de crédit de
107.457 fr. qui avait été votée par la Chambre,
mais dont la commission des finances du Sénat
proposait la suppression; et sa demande
a été repoussée par 191 voix contre 74. Cela
vient peut-être avant tout de ce qu'il a
contrarié le plus dangereux des contradicteurs
dans M. de Freycinet, qui, avec une clarté
saisissante, a montré le danger des réformes
introduites par improvisation dans le mécanisme
délicat de notre organisation militaire, et
a réclamé pour la commission de la guerre,
dont il est le président au Sénat, le soin de
l'examiner en elles-mêmes avant qu'on les
consacrait par un vote de crédit.

Nous avons souvent protesté contre la
mauvaise habitude qui consiste à résoudre au pied
levé les questions les plus graves à propos de
la discussion du budget. Jamais l'inconvénient
n'en avait été plus sensible que dans la
discussion de lundi. Il ne s'agissait de rien
moins que de débouler, ou non s'en faut, le
service de l'état-major général et y créant une
direction nouvelle dont l'utilité était pour le
moins contestable, et qui y aurait apporté une
complication plutôt qu'une simplification. M.
le ministre de la guerre reconnaissait qu'il
fallait une loi pour créer sa direction; que ne
présentait-il donc un projet de loi? Il s'est
contenté d'un amendement; encore n'en a-t-il
pris la responsabilité directe devant la
Chambre, et en a-t-il abandonné l'initiative à
ce grand organisateur d'armées, et ce Carnot
des temps modernes qui s'appelle M. Berthelet.

On conviendra que tout cela manquait
étrangement de sérieux et devait inspirer peu
de confiance au Sénat. M. de Freycinet le lui
a fait sentir avec cet art de parole qui, en peu
de mots, fait entendre beaucoup de choses; et
la manière dont M. le général André a répondu
aux demandes d'éclaircissements qu'il lui a
posées a montré que, si le futur état-major
relatif à la confusion de sa pensée, il
serait ce qu'on appelle communément un
grenier à conflit. M. le général André a perdu ce
premier combat.

Il en a perdu un second à propos d'un autre
surélévement de crédit qu'il demandait pour
les établissements d'artillerie. Il s'agissait
d'une somme de 700.000 fr. rendue nécessaire,
soutenant le gouvernement, par suite du
rattachement à la guerre des batteries de côtes
qui relevaient autrefois de la marine. La
marine prétend garder pour elle la totalité de
ses ateliers et de son personnel, et la guerre se
trouve dans l'obligation de construire à son
tour d'autres magasins, avec un autre personnel
et d'autres bureaux. De plus, une partie du
crédit devait permettre de substituer, dans les
ateliers de construction, la main-d'œuvre civile
à la main-d'œuvre militaire. Sur le premier
point, M. Waddington, rapporteur du
budget de la guerre, a dit que, s'il y
avait désaccord entre la guerre et la
marine, ce n'était pas au contribuable à en payer
les frais; et, sur le second, M. Antonin Dubost,
rapporteur général, a fait remarquer que
la réforme ne présentait pas un tel caractère
d'urgence qu'on ne pût la remettre à des temps
budgétaires meilleurs. Le ministre a eu beau
faire, il n'a réuni que 60 voix contre près de
200. Il n'a pas eu son crédit, qui n'était pas
justifié. Il lui aurait fallu, pour le faire voter,
une autorité personnelle dont il s'est montré
lundi complètement dépourvu. L'autorité était
tout entière du côté de M. de Freycinet et de
la commission du budget.

INFORMATIONS

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN RUSSIE

Le départ par Dunkerque
Paris, 25 mars. — Suivant une dépêche
de Brest à la Patrie les autorités maritimes
déclarent qu'il est maintenant certain que
M. Loubet s'embarquera à Dunkerque.

FÉDÉRATION DES MINÉURS DE LA LOIRE

Saint-Etienne, 25 mars. — M. Beauregard a été
nommé secrétaire de la Fédération des mineurs de
la Loire, en remplacement de M. Cotte, démissionnaire.

LE VOYAGE DE LA REINE D'ANGLETERRE

Londres, 25 mars. — On annonce que la reine
Alexandra, qui devait partir aujourd'hui pour le
Danemark, a ajourné son voyage, en raison du
mauvais temps et de l'état de la mer.

LA TRIPLE

Berlin, 25 mars. — Le comte Gotschowski,
conseiller d'Autriche-Hongrie, assistera probablement
à la conférence qui aura lieu à Morato, sur le lac
de Côme, entre le comte de Bulow et M. Pinetti,
ministre des affaires étrangères d'Italie. Au cours de
cette conférence, seront discutées les clauses du
renouvellement de la Triple-Alliance.

LES TROUBLES UNIVERSITAIRES EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 25 mars. — Le Messenger du
Gouvernement publie le rapport sur les troubles
provoqués par les étudiants. Il établit que depuis fin
1901, il s'est produit parmi les auditeurs des écoles
supérieures, un mouvement dont les promoteurs
sont efforcés d'entraîner les étudiants dans un
mouvement politique, en déclarant que la forme de
gouvernement actuel doit être changée; et ils ont
également de la propagande parmi les ouvriers; lors des
manifestations de Moscou, il y a eu 62 arrestations.

LE TROISIÈME FILS DE GUILLAUME II

L'empereur Guillaume envoie son troisième fils, le
prince Adalbert, visiter les États-Unis. Ce prince
arrivera à New-York le 28 avril.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

LA DÉMARCHÉ BOÈRE

Sa véritable portée. — Conséquences
de l'intervention hollandaise. —
Pas d'armistice

Londres, 25 mars. — Le War Office ne donne
aucune explication au sujet de l'entrevue qui a eu
lieu entre lord Kitchener et le président provisoire
Schalk-Burger.

Toutefois, il ne fait doute pour personne que cette
entrevue est le résultat des notes échangées entre
les gouvernements anglais et hollandais, et dont le
texte a été envoyé à lord Kitchener pour être
communiqué aux chefs boers.

On se souvient que les notes en question ont été
publiées le 5 février dernier dans le Libre Bleu
anglais. Des copies de ce document sont arrivées à
Pretoria vers le 1er ou le 2 mars. Lord Kitchener
les a transmises aux chefs boers et, le 10 mars, M.
Schalk-Burger a demandé au général en chef un
sauf-conduit, afin de pouvoir conférer avec les
autres chefs boers, notamment le président Steijn, qui
se trouve dans l'Orange.

Lord Kitchener en a référé télégraphiquement à
Londres et a été autorisé, il y a trois jours, à
délivrer le sauf-conduit demandé. Dans les centres
boers, on prétend que le sauf-conduit de la
députation était la rançon de lord Methuen.

Il est certain, en effet, que le gouvernement boer
du Transvaal a connu la grande victoire remportée
par Delarey. La nouvelle a dû être portée au
président Schalk-Burger par le nord du Transvaal, et
en passant par la ligne toujours mal gardée de
Pretoria à Pietersburg. Entre le 7 mars et le moment
actuel, le pouvoir exécutif du Transvaal a eu grandement
le temps d'être renseigné.

Le Daily Mail apprend de très bonne source qu'il
n'est nullement question de la conclusion d'un
armistice et que les opérations militaires qui ont été
préparées contre Delarey, seront sous peu poussées
vigoureusement. Les autorités militaires s'obstinent
à ce qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet.

D'après le même journal, il est positif et établi
que le but précis de la mission est la rencontre
des deux pouvoirs exécutifs du Transvaal et de
l'Orange. La question qui devra être discutée dans
cette conférence est de savoir s'il convient de faire
au gouvernement britannique des propositions de paix.
Selon toutes probabilités, les conditions consenties
par l'Angleterre seront les mêmes que celles qui
furent soumises à Louis Botha aux conférences de
Middeburg, en mars 1901. D'autre part, si Dewet et
le président Steijn se montrent irréconciliables, rien
ne sera fait pour discontinuer les hostilités.

Déclaration du docteur Leyds

Minimum des conditions boères
Bruxelles, 25 mars. — A la légation du Transvaal,
le docteur Leyds déclare que les chefs boers sont
évidemment tout disposés à entamer des négociations,
mais il affirme que M. Schalk-Burger n'a aucune
autorité pour faire des propositions de paix avant
d'avoir échangé des télégrammes avec les délégués
en Europe.

D'autre part, les généraux boers ne recommandent
à leurs hommes de déposer les armes qu'aux
conditions suivantes: l'indépendance des deux
Ré-

publiques sous le protectorat de l'Angleterre, —
amnistie complète pour tous les Afrikaners qui se
sont joints aux Boers, — retrait de la proclamation
de Kitchener ordonnant le banissement des chefs
boers, — reconstruction des fermes incendiées par les
troupes britanniques.

M. Kruger considère que ces conditions sont un
minimum et croit être certain que M. Schalk-Burger
est du même avis.

ODIEUSE PROFANATION

DANS UN CIMETIÈRE

On écrit de Steyn (Mets) :
Une profanation abominable a été de se produire
au village de Cesse, près de Steyn. Dans cette
paroisse très chrétienne, dimanche, jour des Rameaux,
presque tous les hommes faisaient leurs Pâques et
l'on portait au cimetière, qui est autour de l'église,
des bouquets de fleurs, des couronnes de fleurs, des
bois. Tout se passait avec une piété qui a mis en rage
quelques impies du village et des environs.

Ceux-ci se sont rués, le soir, de 9 à 10 heures,
sur les tombes du cimetière, ont tout dévalisé, jeté
dans la rue les couronnes, brisé et couché à terre
les croix et monuments, déboulonnés, déscellés 38
tombes, ne laissant que celles qui ont résisté,
appuyées contre le mur de l'église ou qu'ils ont
négligées. Les croix de bois sont cassées.

Le spectacle de ce cimetière est navrant. Tout le
village est en deuil, presque toutes les familles
dans la consternation et la douleur. Les gens
n'ont pas passé la journée à Cesse. Qu'en ont-ils
trouvé? Je ne sais. Ce scandale produit une émotion
profonde dans tout le pays. On est indigné de cet acte
de sauvagerie.

Il y a à Cesse un franco-maçon de marque, qui est
chef du parti radical dans tout le pays; et il se défend
de toute complicité et blâme cette ignominie. La
colère publique contre les auteurs de ce scandale est
si grande que les pires sectaires craignent d'encourir
dans ce méfait une responsabilité quelconque.

LE MANDAT DE SIX ANS

Le Président du Conseil devant la Commission
Paris, 25 mars. — La commission chargée de l'examen
des propositions relatives aux lois électorales, a
entendu aujourd'hui M. Waldeck-Rousseau. Le
président du conseil se trouvait dans une situation
embarrassante. Il devait, en effet, comme on l'a
annoncé hier, abandonner devant le Sénat la proposition
de M. Poincaré de Boissery, portant à six ans
le mandat des députés, qu'il avait fait soutenir par
M. Leygues devant la Chambre.

M. Waldeck-Rousseau s'est très bien tiré d'embaras.
Ne pouvant, à huit jours d'intervalle, se
déclarer hostile à la proposition, il a déclaré qu'il
était partisan; mais pour vaincre la difficulté, il a
ajouté qu'une discussion approfondie et étendue lui
paraissait nécessaire et que, par conséquent, vu
l'importance de la séparation des Chambres, le temps
nécessaire ne restait plus pour que le débat ait
lieu. M. Poincaré a répondu que la réforme était
l'autorité qu'elle méritait. Il a donc déclaré accepter
la disjonction de l'article relatif à la prolongation
du mandat de six ans.

La commission a ensuite délibéré. Elle a confirmé
son vote antérieur, tendant au rejet du mandat
de six ans. Elle a, dans le projet sur les circonscriptions
électorales, décidé, en ce qui concerne les modifications
des circonscriptions de Bourges et d'Annouy, de
demander que le conseil général fut consulté. Elle a
rejeté la proposition de loi sur l'affichage voté hier
par la Chambre et chargé M. Savary du rapport.
Elle a, enfin, dans le projet de loi sur les fraudes,
décidé que les tribunaux auraient non pas l'obligation,
mais la faculté de prononcer la privation des
droits civiques.

SÉNAT

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous
la présidence de M. Fallières.

LE BUDGET DE LA GUERRE

On reprend le débat sur le budget de la guerre,
interrompu hier soir, après le vote du chapitre 44.

Nouvel échec du ministre

Le général André, qui a subi, hier, échec sur
échec, est encore battu aujourd'hui dès le début de
la discussion.

Sur le chapitre 45, il demande le rétablissement de
deux crédits de 300,000 francs chacun, votés par
la Chambre, et destinés au colonel-major et aux capitaines
qui font partie de l'état-major de l'établissement
des Invalides de la guerre.

Les chapitres 51 à 70 sont ensuite adoptés sans
débat. Il en est de même des chapitres 71 à 99, relatifs
aux troupes coloniales.

On arrive aux dépenses extraordinaires.

Les chapitres 17 à 25 sont adoptés sans discussion.

Encore battu

Le chapitre 34 (équipages de campagne) fournit
l'occasion au Sénat de mettre de nouveau le
ministre de la Guerre en minorité.

Sur ce chapitre, la commission sénatoriale a fait
100.000 francs d'économie.

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je demande
au nom du ministre, le rétablissement des crédits
votés par la Chambre. Ils correspondent à des
besoins urgents pour la défense nationale.

Mais le Ministre de la Guerre n'a décidé que plus
tard le Sénat. Par 230 voix contre 37, le rétablissement
des crédits est repoussé et le chiffre de la
commission est rejeté. Les chapitres 35 à 40 sont
adoptés sans débat.

Une longue discussion s'engage alors sur le chapitre
43, concernant les champs de manœuvre et de tir.

M. de MONTRON demande le relèvement du crédit
aux chiffres votés par la Chambre, et que la commission
a réduit de un million.

Le général André demande, lui aussi, le rétablissement
des crédits votés par la Chambre. Le Sénat
vote le rétablissement des crédits par 201 voix contre
64. Le chapitre 44 est réservé et les chapitres 45 à 47
sont adoptés.

La séance est ensuite levée à midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Poirier, vice-président.
La séance est ouverte à deux heures 45.

LE BUDGET DE LA GUERRE

On achève l'examen du budget de la guerre; par
210 voix contre 66, on repousse l'augmentation de
crédit demandée par le ministre de la guerre
relativement à des chemins de fer d'ordre militaire.

Une question

M. de Montfort demande au ministre de la guerre
s'il compte consulter le conseil supérieur de la guerre
sur les projets de réforme de notre loi militaire.

Le général André déclare qu'il entourera de tous
les avis et renseignements nécessaires.

L'imprimerie nationale

On passe au budget de l'imprimerie nationale.

M. MILLIÈRES-LACROIX. — Je propose de réduire le
crédit du chapitre 1er à 205.760 francs, pour la suppression
du secrétaire général.

M. LEBLANC, rapporteur. — L'emploi n'existe pas.
(Hilarité.)

M. MONIS, ministre de la Justice. — Le secrétaire
général a été supprimé en 1899; il est assuré par le chef
de la comptabilité.

L'amendement de M. Millières-Lacroix est repoussé
par 221 voix contre 53. Les chapitres sont adoptés.

On introduit dans le débat l'examen de la
reconstruction de l'imprimerie nationale. A ce moment,
M. Waldeck-Rousseau fait son entrée dans la
salle des séances. L'accent est plutôt froid. Quelques
franco-maçons seulement viennent lui serrer la
main.

Le renvoi à la commission demandé par M. Saint-
Romme, est repoussé par 224 voix contre 45. Les
articles et le projet de loi sont adoptés.

Le budget de l'agriculture

Le Sénat aborde le budget de l'agriculture.
M. Fallières remplace M. Poirier au fauteuil
présidentiel.

instituant un budget autonome et spécial de ces
régions. — Adopté.

Le mandat de six ans

M. Chibot demande à interpeller le gouvernement
sur l'attitude qu'il compte prendre en présence du
vote portant à six ans la durée du mandat législatif.

Les candidatures multiples

La Chambre revient à l'examen du projet sur les
candidatures multiples, dont il ne reste que l'art. 2.

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappelle aux membres de
la Commission que la Commission a plusieurs dispositions
additionnelles.

M. KLOTZ, rapporteur. — La Commission avait
demandé le rejet de l'amendement de M. Gauthier de Clagny.
Cet amendement a été complété. C'est ce qui explique
la présentation des diverses additions repoussées à la
Commission. Quelques-unes visent les questions d'indivisibilité,
mais elles seraient sorties de la Commission du cadre dans
lequel elle est tenue de se renfermer. La Commission
propose de déclarer irrévocables les demandes de candidatures
des personnes frappées de dégradation civique, par suite
de condamnations définitives ou désignées dans la loi du
16 juin 1886.

En résumé, l'addition proposée par la commission
exclut du droit à la déclaration de candidature les
condamnés de la Haute-Cour et les condamnés pour
crime de droit commun ou pour crime de trahison.

M. Gauthier de Clagny, après avoir posé en
principe que le préfet n'est pas juge de l'indivisibilité des
candidatures dit que la commission ajoute une disposition
contraire. Le préfet désormais aura à se préoccuper
du casier judiciaire des candidats.

L'orateur démontre l'incohérence de l'œuvre de
la commission. Une discussion assez vive s'engage
entre lui et le rapporteur.

Incident

M. LEYDUES, voyant que ce dernier n'a pas l'avantage,
s'écrit avec impatience:

La Chambre perd son temps; nous faisons une œuvre
stérile qui ne peut aboutir. Il n'y avait qu'une solution,
le maintien de l'état quo.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Qui est responsable de ce
scanda, si ce n'est le gouvernement?

M. LEYDUES. — Je répète que nous faisons une œuvre
qui ne peut aboutir et que le Sénat repousse.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Mais encore une fois, de
qui sont les théories incohérentes? Nous avons pourtant
le droit de savoir ce que vous allez faire. Le « état quo »,
qu'est-ce que c'est? A un préfet d'apprécier des candidatures,
on a osé d'arbitraire. Allez-vous continuer?

M. LEYDUES. — Je n'ai rien à ajouter.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Ah! les voleurs
pourront faire une déclaration de candidature et pas Déroulède
et Hérault.

Nouveaux incidents

M. ALLEMANT. — Les condamnés de la Haute-Cour
doivent être indigibles au même titre que les membres
de familles ayant séjourné sur la France; c'est bien un acte
politique que nous avons voulu faire, mes amis et moi, en
déposant hier notre addition acceptée par la Commission.

On cric à M. ALLEMANT:
Vous faites bien votre métier!

Celui-ci poursuit du même ton au milieu des
interjections indignées.

Nous avons voulu arrêter des hommes qui nous
avaient toujours combattus, sans nous inquiéter des
hésitations de certains de nos frères. S'il y a des gens ici qui ont un
pied dans chacun des deux camps, nous ne sommes pas de
ceux-là.

M. LASSUS. — Vous avez servi Galliffet!

LE CRIME D'ASNIÈRES

par Xavier de Montépin

Après avoir occupé successivement une demi-douzaine
de places, Ernestine avait suivi à Londres une
famille anglaise. Mais n'ayant pu s'accoutumer à
son service elle cherchait quelque autre condition
avant de se décider à reprendre le chemin de Paris.

Ernestine ayant parlé de la visite qu'elle avait
reçu chez sa maîtresse de la rue Blanche, et des
questions nombreuses à elle adressées par un inconnu

— (l'ex-agent de la sûreté Logre). — Sophie Laroyne
en conclut que plainte avait été portée contre
elle et qu'on la cherchait activement.

de feu le médecin en chef de Charenton dut se
réaliser.

Selon toute apparence, mademoiselle de Noël
restait folle à tout jamais...
André pouvait compter sur un mariage intime.

chagrin causé à la pauvre enfant par la mort de
son père, fils du plaignant de toute leur famille.

— Comment cela? — fit Albert avec un geste de
surprise.

— Alors, vous êtes certain de trouver?

— D'autant plus certain que j'ai trouvé déjà.
— Comment cela? — fit Albert avec un geste de
surprise.